

Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain

Conception ESSEC

Session 2021

1 - Statistiques

	2018	2019	2020	2021
Nombre de candidats	2 305	3 245	3 241	3 192
Moyenne	10,50	10,45	10,78	10,86
Ecart-type	3,43	3,62	3,61	3,50
Nombre de copies évaluées à 15 et plus	366 copies, soit 16 %	516 copies, soit 15,89%	571 copies, soit 17,62 %	559 copies Soit 17,51%

2 - Barème, attentes du jury

En choisissant comme question « La maîtrise des espaces communs (maritime, aérien, extra-atmosphérique et numérique), enjeu de puissance par les États depuis 1945 », le président du jury invite les candidats à effectuer une analyse synthétique et à mobiliser un ensemble large de connaissances sur plusieurs types d'espaces. Comme les années précédentes, il appelle aussi à se réappropriier les concepts fondamentaux de la géopolitique. Par définition, celle-ci se définit comme l'étude des rivalités de pouvoirs entre des acteurs sur un territoire.

La définition de la notion essentielle du sujet : les « espaces communs »

L'un des aspects du sujet consiste ainsi à mettre en valeur les stratégies d'appropriation d'un certain nombre d'espaces par les États. Ceux-ci sont définis dans le libellé du sujet sous le nom « **d'espaces communs** » dont l'expression commence à s'imposer dans les années 2010. Sa définition est en relation avec la notion polysémique de « bien commun » (dont la gestion inclut un ensemble d'acteurs). Elle renvoie à un certain nombre de territoires qui ne seraient pas le bien exclusif d'un État mais appartiendrait à un ensemble d'États, voire à la communauté internationale selon un statut juridique spécifique. Le terme « **maîtrise** » suppose la volonté de contrôle à des fins politiques, économiques et militaires en particulier. Chacun des espaces communs « **depuis 1945** », c'est-à-dire depuis le début de la Guerre froide, fait l'objet de **stratégies de concurrence, d'appropriation territoriale, voire de conflits.**

Des temporalités et des spatialités à définir

Le **repère chronologique** du sujet suppose de mettre en évidence des ruptures ou des évolutions : la maîtrise des Mers comme attribut de domination pour les grandes puissances à partir des lendemains de la Seconde Guerre mondiale, la suprématie dans les Airs afin d'affirmer la capacité de projection de puissance et de forces (comme sur mer) dont le principe se renforce à partir des années 1940, la mise en œuvre de stratégies de conquête spatiale depuis les années 1960 et l'intensification de son exploitation à des fins diverses (économiques, politiques, militaires) à partir des années 2000, la place décisive occupée par l'espace numérique dans les rivalités de pouvoirs entre États depuis les années 2000.

Ces quatre types d'espace font l'objet d'un intérêt croissant sur tous les plans, y compris géopolitique. Ils sont à comprendre comme des territoires qui ne relèvent pas exclusivement du domaine national selon le droit international adopté. L'**espace maritime** est convoité et soumis à la compétition à toute époque depuis l'Antiquité. Depuis 1945, dans un contexte de revendications croissantes des domaines maritimes, de mise en œuvre d'un droit maritime international et d'exploitation des ressources naturelles, il fait l'objet de stratégies de contrôle par un plus grand nombre d'acteurs étatiques. Comme le soulignent tous les théoriciens de la géostratégie ou de la géopolitique (Mahan, Mackinder, Spykman, Castex, Gallois, etc.), l'espace maritime (au-dessus, en surface et sous le niveau de la mer, en particulier de la haute mer aujourd'hui) demeure un enjeu de puissance et un outil de domination essentiel sur tous les plans (politique, économique, etc.). Il n'est cependant plus une exception puisque la maîtrise des Airs et de l'Espace extra-atmosphérique, bien qu'impossible en permanence, se renforce pour le premier après 1945 et débute pour le second durant les années 1960. La conquête spatiale par les États-Unis, l'URSS et quelques autres États (Europe, Chine, Inde notamment) des années 1960 aux années 1990, suivie du *New Space* dans les années 2010, traduit des stratégies plus agressives d'appropriation et de domination par les puissances mondiales.

La militarisation et l'arsenalisation, l'exploitation économique, la représentation donnée par la maîtrise technologique témoignent de nouvelles ambitions des États dans les rivalités de pouvoirs à l'échelle mondiale et dans un contexte de mondialisation des échanges depuis les années 1980. Enfin, l'espace numérique, qui naît avec le réseau militaire américain Arpanet en 1969, ouvre une nouvelle dimension territoriale (infrastructures) et immatérielle (logicielle et cognitive) dont la maîtrise constitue un récent enjeu de puissance pour les États, surtout depuis les années 2000.

Des espaces communs, un enjeu de puissance par les États

Ces quatre espaces sont un « **enjeu de puissance par les États** », c'est-à-dire au centre des stratégies des États ayant des ambitions régionales ou mondiales. En ce sens, l'expression « enjeu de puissance » accentue la notion de rivalités de pouvoirs et de compétition entre les États à l'échelle mondiale. Elle suppose de **disposer des attributs de puissance** que sont la maîtrise technologique, la volonté de conquête et d'appropriation, la mise en œuvre de doctrines, les capacités de déploiement de stratégies offensive ou défensive, le support organique et la volonté de représenter la puissance. La concurrence entre les États pour la maîtrise de ces espaces dits communs est l'aspect central du traitement du sujet. La révision de la *Revue stratégique* (Ministère des armées, janvier 2021) souligne justement cet aspect en mentionnant « *ces espaces de confrontation sans frontière* ». Outre la Chine et la Russie, déjà considérées comme des acteurs actifs en la matière, « (...) *des puissances régionales se montrent également virulentes et profitent de l'accessibilité inédite du spatial comme du faible coût de certains modes d'action dans le cyberspace, souvent via des groupes non-étatiques affiliés* ».

Le sens à donner au sujet

Le sujet tend à montrer que les stratégies de maîtrise de ces espaces conduisent à les rendre de moins en moins « communs » et à les envisager comme les futurs champs de rivalités des États au XXI^e siècle. Comment ces espaces sont l'objet de projection de puissance et de projection de forces renforcées depuis le début de la Guerre froide au point de devenir de moins en moins communs ? La projection de puissance se définit comme la capacité pour une nation à mobiliser tous les éléments, ou une partie d'entre eux, de la puissance nationale (politique, économique, militaire, influence, etc.) dans le dessein de soutenir ou de déployer des forces dans un espace donné. La projection de forces est l'acheminement et le déploiement de capacités vers un territoire faisant l'objet d'une stratégie d'appropriation et de contrôle. Une des problématiques possibles consiste à s'interroger de la manière suivante : **Comment la maîtrise des espaces communs est-elle au cœur des stratégies de puissance des États, conduisant à des sources de tensions, dans un environnement de compétition et de rivalités accrues depuis 1945 ?**

La structuration méthodologique du devoir

Sur le **plan méthodologique**, il est attendu la maîtrise de la structuration du devoir :

- Une introduction parfaitement organisée (amorce, définition des termes, problématique, annonce de plan)
- La rédaction d'une démonstration : la dissertation doit donner un sens et ne pas être une récitation des connaissances. Toute l'argumentation doit aboutir à un raisonnement clair et argumenté d'exemples.
- La présentation d'un plan en deux ou trois parties suivies d'une conclusion.
- Des exemples concrets et territorialisés, si possible à partir de schémas de synthèse lisibles.
- Des références scientifiques peuvent être valorisées sur ce sujet (citations, références bibliographiques).

3 - Remarques de correction

3.1. Un sujet à la fois historique, géoéconomique et géopolitique

Le sujet fait appel aux connaissances acquises durant les deux années de préparation au concours. Les modules portant sur l'économie mondiale (module 1), la mondialisation contemporaine : acteurs, dynamiques et espaces (module 2), Géodynamique continentale de l'Europe de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (module 3), Géodynamique continentale de l'Amérique et de l'Asie (module 4) proposent des connaissances fondamentales pour traiter le sujet de manière transversale. Le candidat devait s'inspirer de l'ensemble de ces connaissances pour réfléchir à une dynamique géopolitique devenue essentielle depuis le milieu du XX^e siècle : la territorialisation des espaces communs. Le sujet s'inscrit bel et bien dans l'esprit du programme en mobilisant donc un ensemble de connaissances à la fois **historique, géoéconomique, géohistorique et géopolitique**.

Parallèlement, le sujet demande aux candidats de **construire une démonstration**. La concurrence entre les États pour la maîtrise de ces espaces dits communs est l'aspect central du traitement du sujet.

Les stratégies de maîtrise de ces espaces, autrement dit les conditions de territorialisation, conduisent à les rendre de moins en moins « communs » et à les envisager comme les futurs champs de rivalités majeurs entre les États au XXI^e siècle. Ces espaces sont l'objet de projection de puissance et de projection de forces renforcées depuis le début de la Guerre froide. La notion de projection de puissance a été bien traitée par une partie des candidats qui ont su développer les capacités (politique, économique, militaire, influence, etc.) à mobiliser, les stratégies d'appropriation et de contrôle par les États de ce type d'espaces.

3.2 : Les qualités soulignées par le jury

3.2.1 : Des capacités de réflexion valorisées

Un certain nombre de candidats ont su construire une réflexion pertinente intégrant l'ensemble des espaces (maritime, aérien, extra-atmosphérique et numérique) à partir d'exemples concrets et territorialisés. Ceux-ci ont pu établir des relations entre les connaissances acquises et en construisant un raisonnement géopolitique tout en recourant à une bonne utilisation des documents (5 documents dont 2 cartes). Le sujet appelle aussi à faire preuve d'esprit de synthèse compte tenu de la diversité des exemples possibles et des connaissances générales. Les membres du jury soulignent la grande qualité de certains devoirs en la matière ainsi qu'une nette amélioration de la capacité de démonstration des candidats à partir de ce sujet qui demande rigueur, esprit critique et de synthèse.

D'autres qualités sont relevées par le jury témoignant de capacités de réflexion et d'organisation des connaissances :

- Les efforts de raisonnement à partir d'une problématique pertinente qui montrent la **capacité à centrer le sujet sur les stratégies d'appropriation d'espaces en cours d'exploration et dans le dessein de les maîtriser**. Certains candidats ont ainsi proposé des problématiques claires : « *En quoi la maîtrise des espaces communs depuis 1945 est indispensable dans la quête de puissance pour les États ?* » ; « *Dans quelle mesure les États doivent-ils et peuvent-ils contrôler des espaces situés hors de leur territoire national dont le contrôle est crucial pour maintenir, montrer ou accroître leur puissance ?* » ; « *Dans quelle mesure la conquête et le contrôle d'espaces extra-territoriaux, dont les États peuvent être les instigateurs comme les victimes, révèlent-ils les rapports de puissance à l'œuvre dans l'ordre mondial depuis 1945 ?* ».

- La capacité de traiter de la spécificité de **la notion « d'espace commun »**, c'est-à-dire de « *Res communis* » (« chose commune ») qui n'appartient pas un État en particulier. Cette notion conduit à s'interroger sur les conditions de souveraineté revendiquée par certains États, leur gouvernance territoriale liée à l'existence de traités internationaux, leur appropriation et leur sécurisation par des États qui affichent des doctrines nationales plus affirmées tout au long de la période.

3.2.2 : Un niveau de raisonnement géographique, historique, géoéconomique et géopolitique

La construction de la démonstration du sujet conduit à suivre une **approche territorialisée** qu'un certain nombre de candidats a bien traitée. Celle-ci valorise à la fois une approche physique de ces espaces et des modes d'appropriations territoriales qui permettent de s'interroger sur la conflictualité croissante entre les puissances

étatiques. Certains candidats ont ainsi exposé les spécificités naturelles de ces espaces souvent difficiles à atteindre ou à maîtriser de manière permanente. La caractérisation de l'espace aérien hors territoire national par les altitudes, de la haute mer et des fonds marins, des différentes orbites spatiales, des couches matérielles et logicielles de l'espace numérique est soulignée. Certains candidats ont également su argumenter à partir d'exemple précis comme les enjeux d'appropriation de la zone arctique par la Russie depuis les années 2000 et la conquête lunaire depuis 1969, la question du déni d'accès par la République populaire de Chine en Asie orientale, en particulier en mer de Chine méridionale.

D'autres qualités témoignant d'un bon niveau de raisonnement géographique, historique, géoéconomique et géopolitique peuvent aussi être soulignées :

- Une approche liée aux **représentations géopolitiques** qui révèlent que les modes d'appropriation de ces espaces communs sont inhérents à des stratégies déclaratoires et d'influence.
- Une approche spatialisée qui s'appuie sur les **effets d'échelles géographiques** : l'espace aérien dans sa globalité mondiale comme à travers un exemple de conflits d'usage, l'espace extra-atmosphérique dans sa globalité comme à partir de ces différentes orbites, la haute mer et les fonds marins à l'échelle d'un océan comme à celle d'un espace maritime spécifique (les îles Senkaku-Diayu en mer de Chine par exemple), l'espace numérique à l'échelle planétaire comme à celle d'un câble sous-marin dans une région du monde hors souveraineté nationale.
- La capacité à mettre en perspective les **évolutions temporelles depuis 1945** : le besoin de conquête et de maîtrise de ces espaces pendant la Guerre froide, l'affirmation de stratégies d'appropriation accentuées par les États depuis les années 2000. Les devoirs qui identifient la différence de nature entre des espaces communs anciennement contrôlés et organisés par les États (maritimes et aériens) et les espaces en cours de territorialisation (ceux de l'infiniment grand de l'espace, et ceux de l'infiniment petit du numérique) ont été valorisés.
- Des connaissances précises, datées et localisées, et bien exploitées : la place de la haute mer depuis 1945, l'essor du *New Space* depuis les années 2000, la conférence de Dubaï sur la gouvernance du Net en 2012, le *Cloud Act* en 2018 aux États-Unis, les accords d'Artémis en 2020 sont, entre autres, des éléments cités dans les meilleurs devoirs.
- Des **copies soignées et claires**, certaines présentant des schémas de synthèse utiles et démonstratifs.
- La **maîtrise de la technique de la dissertation** : introduction concise, développement structuré, conclusion pertinente rédigés dans un style clair et précis.

- Des **références scientifiques et littéraires bien maîtrisées**, sans exagération et en rapport avec le sujet, pour appuyer la démonstration.

3.2.3 : Un exemple de traitement du sujet

« *La mer élève à la puissance mondiale* » écrivait le géographe Friedrich Ratzel (1844-1904) dans *La mer, source de puissances des peuples* (1902). Depuis l'Antiquité, certains espaces, comme les mers et les océans, sont considérés comme stratégiques alors que la puissance politique et militaire s'affirme traditionnellement d'abord dans le milieu terrestre. Depuis 1945, ils sont devenus plus diversifiés et nombreux dans les rivalités de pouvoirs entre les États dominants. Appelés « espaces communs » surtout depuis les années 2010, ils appartiennent à un ensemble d'États et à leur société, voire à la communauté internationale selon le statut juridique, car souvent inatteignables ou difficiles à maîtriser. Ils ne relèvent donc pas d'un droit national exclusif mais du droit international quand celui-ci existe. Grâce aux nouvelles technologies et à la modernisation des capacités de puissance, ces espaces sont étendus à l'Espace extra-atmosphérique (au-delà de 80 000 mètres d'altitude) et à un nouvel espace dit numérique à la fois matériel par ses infrastructures et immatériel par la nature des flux informationnels. Depuis les années 1960, la conquête spatiale, puis le *New Space* dans les années 2010, témoignent de l'importance stratégique de sa maîtrise pour devenir ou se maintenir au rang de puissance mondiale. Parallèlement, la prépondérance de l'espace numérique, développé aux États-Unis pendant la Guerre froide, puis dans les années 1990 au nom d'un « *nouvel âge athénien* » (vice-président Al Gore en 1995) et de la liberté de circulation de l'information, devient incontournable dans les stratégies de puissance, voire de contournement des puissances mondiales afin de les affaiblir (Iran, Corée du Nord par exemple). Ces espaces communs sont l'objet de nouvelles stratégies de domination et se situent au cœur des rivalités de pouvoirs entre puissances. Ces rivalités n'ont jamais été aussi fortes depuis les années 2000. Une multitude de conflits d'usage (sécurité, environnement, piraterie, trafics illicites, zones de crises et de disputes territoriales, espionnage, exploitation économique) viennent remettre en cause la notion de biens communs tant les convoitises de certains États, comme la Chine dans l'Espace, deviennent plus affirmées. Ces espaces communs deviendraient ainsi les nouveaux champs de bataille du XXI^e siècle. Comment ces espaces communs sont au cœur des stratégies de puissance des États et deviennent des sources accrues de tensions et de conflits depuis 1945 ? Trois aspects peuvent être mis en évidence : des espaces stratégiques dans la mondialisation croissante des échanges, des espaces au centre des stratégies de compétition entre les États, des espaces sources de tensions et de conflits

Concernant la structure du plan, plusieurs développements pouvaient être suivis. L'un d'entre eux pouvait s'organiser de la manière suivante :

I- Des espaces stratégiques dans la mondialisation croissante des échanges

1. Des milieux spécifiques

- Des milieux physiques avant tout : ils sont composés de différentes couches physiques. Le milieu maritime comprend trois couches (sous, à la surface et au-dessus de la mer). Pour le milieu aérien et spatial, il est distingué l'Espace proche (jusqu'à 40 000 km), l'Espace lunaire (au-delà de 40 000 km) et l'Espace lointain (au-delà de la lune). Ils sont définis par de grandes étendues. La surface maritime couvre 361 millions de km², soit 70,8% de la surface du globe. La haute mer, espace commun par excellence, couvre 60% des océans et 70% de la surface de la Terre. Ces espaces peuvent aussi se caractériser par une forme de continuité et fluidité (« la ligne de Kármán » dans l'espace aérospatial).
- Des milieux physiques et immatériels complexes : ces milieux sont souvent peu connus (seuls 7% des grands fonds maritimes sont cartographiés), hostiles avec une présence permanente difficile sinon impossible, rigides avec des déplacements rares et coûteux en énergie (dans le milieu spatial par exemple), fragmentés telles les trois couches de l'espace numérique (physique, logiciel, sémantique), spécifiques (ubiquité dans l'espace numérique).
- Des milieux physiques et immatériels toujours en cours d'appropriation : la recherche scientifique et les programmes d'exploration constituent une première étape pour leur maîtrise. L'exploration spatiale depuis 1957, réaffirmée par le *New Space* depuis les années 2010, l'exploitation de l'environnement numérique depuis la fin des années 1960 sont envisagées comme des milieux de conquête avant de devenir des attributs d'influence et de rivalités devenus fondamentaux depuis les années 2000.

2. Des interfaces indispensables dans la mondialisation des échanges

- La « Triade maritime » ou les trois fonctions des espaces maritimes : l'exploitation des richesses maritimes (pêche, hydrocarbures, ressources minières, énergies marines), les voies de communication (circulation de grands volumes sur de grandes distances mais aussi le transfert d'informations par les câbles sous-marins (98% des flux numériques), la projection de puissance à partir de capacités navales renouvelées (les six flottes américaines sur tous les océans du monde).
- Le milieu aérien caractérise aussi un des fondements de la mondialisation des échanges : depuis les années 1950, les flux de passagers (de loisirs et d'affaires) et de fret sont en croissance selon les avancées technologiques, la libéralisation du transport aérien depuis les années 1970, l'apparition de nouvelles compagnies (*Low cost*), la croissance économique au niveau régional, national et mondial. Le trafic passager, par exemple, double tous les 15 ans depuis les années 1970 (+4 à 5 % par an) et atteint 4,5 milliards de passagers en 2019.

- L'Espace : il irrigue l'ensemble des activités humaines (financières, scientifiques, économiques, etc.) en faveur de l'observation, la météorologie, les télécommunications, le positionnement et l'exploration scientifique. La révolution du *New Space* née aux États-Unis depuis les années 2010 favorise l'ouverture de ce milieu à de nouveaux acteurs, de nouvelles activités commerciales qui renforcent son attractivité : privatisation de l'accès à l'Espace, nouvelles constellations de plusieurs milliers de nano satellites pour répondre à des besoins croissants (agriculture, robotique, sécurité par exemple), nouveaux investisseurs privés (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft mais aussi de nombreuses start up) qui font de la donnée spatiale un produit à forte valeur ajoutée (variété d'application, services commerciaux).

- L'espace numérique : il est l'un des supports de la mondialisation des échanges depuis les années 1990 concernant les flux financiers, la e-économie et bien d'autres services commerciaux. L'un des secteurs d'activités concerne la pose de câbles dans les fonds maritimes. En 2019, 378 câbles en fonction, soit 1,2 million de kilomètres, sont des enjeux économiques majeurs autant par la nature des infrastructures (hubs, Datacenter, route des câbles) que par la logique de marché.

3. Des milieux vecteurs de capacités stratégiques

- Des milieux de projection de puissance et de dissuasion privilégiés par les grandes puissances depuis 1945 : la recherche de la présence permanente - qui se révèle difficile - constitue une priorité des États pour soutenir la défense des intérêts politiques et économiques. Le développement de capacités d'intervention à distance et dans la durée apparaît de manière continue de 1945 jusqu'à aujourd'hui en fonction des innovations technologiques, des stratégies étatiques et du contexte géopolitique.

- La priorité est d'assurer la « maîtrise » de ces milieux physiques : ces espaces communs apparaissent au centre des doctrines nationales dès la Guerre froide, encore plus dans la période post-Guerre froide. L'océan Arctique, par exemple, est considéré comme une « zone hautement stratégique » selon la Ministre des Armées Parly en 2019 en France. Le discours politique et militaire traduisant une volonté de conquête et d'appropriation fait partie de la rhétorique de puissance donc d'une forme de représentation de projection de puissance et de force. Dans le Livre Blanc chinois de 2015, les enjeux maritimes sont présentés comme des priorités stratégiques qui conduisent aussi au développement de nouvelles capacités navales en haute mer à l'échelle planétaire.

- Cette volonté d'être présent dans les espaces communs conduit à la recherche de l'autonomie stratégique : elle suppose la capacité d'action pour faire face à des menaces hybrides à partir de moyens rudimentaires (le sabotage d'une infrastructure par exemple) et de technologies avancées.

II- Des espaces au centre des stratégies de compétition entre les États : l'enjeu de la territorialisation

1. La compétition pour l'exploitation des richesses économiques

- L'exploitation de la mer au cœur des stratégies des États : toutes les ressources maritimes évoquées précédemment sont l'objet d'une exploitation croissante (pêche, hydrocarbures off-shore) ; ressources minières (titane, chrome, or, platine, diamants, nodules polymétalliques, sulfures polymétalliques) ; énergies marines (hydro cinétique par exemple) ; trafic maritime (volume du trafic mondial passant de 2,5 milliards de tonnes en 1970 à 11 milliards de tonnes en 2020, le fret maritime atteint 80% du volume et 70% de la valeur des échanges mondiaux dans les années 2010).
- L'Espace et l'espace numérique convoités par un plus grand nombre d'acteurs : une véritable révolution économique se développe depuis les années 1990 et suscite une compétition accrue entre acteurs. Dans le domaine spatial, cette compétition concerne trois secteurs clefs : le marché spatial privé, l'exploitation minière des astéroïdes (Psyché 16 en 2020 par exemple) ou de la Lune, le marché des données par satellites comme le démontrent les investissements de Microsoft dans Starlink (SpaceX, 2018) qui doit développer une constellation de 12 000 satellites en orbite basse en 2025 pour l'internet à haut débit (transmission à la vitesse de la lumière).
- Des préoccupations environnementales concernant non seulement l'espace maritime mais aussi les autres espaces communs comme l'Espace extra-atmosphérique : cette course à l'exploitation économique suscite aussi de nouvelles réflexions politiques en matière environnementale depuis les années 1990.

2. Le défi de la souveraineté et de la gouvernance

- L'application du droit maritime et la territorialisation maritime. Les principes du Droit de la mer de la Convention des Nations Unies de Montego Bay, adoptée en 1982 et mise en œuvre depuis 1994, s'appuient sur la paix, la souveraineté, la liberté, la coopération et le partage. Il peut être rappelé les quatre types d'espaces en soulignant la place essentielle de la haute mer comme espace commun. Son application appelle à définir des délimitations et à préciser des statuts spécifiques. En 2017, 160 frontières maritimes ont été délimitées, soit 30% des 450 identifiées. Le statut de la haute mer fait l'objet de négociations aux Nations Unies depuis 2018 en vue d'adapter un traité dédié à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine.
- Un milieu aérospatial ouvert à tous et libre au-delà de 80 000 mètres d'altitude : la convention de Chicago de 1944 sur les frontières aériennes, le traité de l'Espace des Nations Unies de 1967 (liberté d'accès et liberté d'exploitation, utilisation à des fins pacifiques, responsabilité des États pour les activités commises dans ce milieu). L'accord sur la Lune signé en 1979 définit le statut de la Lune comme *res communis*. Le principe de non-appropriation fait cependant l'objet de discussions et de remise en cause (loi américaine Space Act en 2015, accords d'Artemis en 2020).

- La souveraineté et la gouvernance sont aussi au cœur de la maîtrise de l'espace numérique : le sujet fait débat aujourd'hui. Quant à la gouvernance, les bases ont été posées au lendemain de la Guerre froide. Lors du sommet du G7, en février 1995, les États-Unis s'imposent comme l'acteur de la communication globale en présentant le plan des futures artères, les projets d'infosphère mondiale et de cyberculture. Durant les années 2000 et 2010, ils sont prépondérants en maîtrisant plusieurs institutions internationales, notamment l'ICANN entre 1998 et 2016 qui est chargé de la régulation des noms de domaines. Quant à la souveraineté de l'espace numérique, les enjeux sont nombreux : Datacenters, extra territorialisation du droit américain, data localisation. La question se pose pour tous les États qui tendent à se défendre – et à défendre la souveraineté de la donnée numérique- face à la puissance des GAFAM et des BATX chinois. En France, le rapport de la commission d'enquête du Sénat, intitulé « Le devoir de souveraineté numérique » (octobre 2019), souligne la quadruple problématique de la souveraineté en matière de défense, d'ordre juridique, d'ordre économique, de système fiscal et monétaire en proposant des mesures de protection.

3. Des enjeux stratégiques (sécuritaires) croissants pour les États

- La compétition pour la maîtrise de ces milieux est au cœur des nouveaux équilibres internationaux : le retour des puissances militaires. Les capacités navales, aériennes, spatiales et numériques sont en évolution constante depuis le début du XXI^e siècle. Chaque État qui tend à défendre ses intérêts investit plus largement dans le domaine de capacités d'action avec, pour conséquence, une croissance des dépenses militaires.

- Le déséquilibre entre puissances pour le contrôle des espaces communs : entre les puissances établies (États-Unis, France, Chine, Royaume-Uni) et les puissances régionales. La puissance américaine apparaît toujours prépondérante en disposant de la 1^e ZEE, 1^e marine de guerre, des capacités technologiques dominantes dans tous les espaces, d'un réseau d'alliances planétaire entre autres.

- Des compétitions stratégiques renforcées : l'objectif d'atteindre la liberté d'action et de faire face aux nouvelles menaces suscite des compétitions croissantes depuis 1945. La rivalité entre puissances géo spatiales durant la Guerre froide continue de se développer dans la période post-Guerre froide. Les enjeux géopolitiques de l'espace numérique traduisent cette même tendance et renvoient à trois secteurs clefs de puissance : la sécurité, la résilience, la souveraineté.

III- La maîtrise de ces espaces, source de tensions et de conflits

1. Des stratégies de contestation de la suprématie occidentale

- Le rôle des puissances mondiales émergentes : sanctuariser les zones à haute valeur ou d'intérêt stratégique, territorialiser les espaces maritimes, numériques et spatiaux. En mer de Chine méridionale, l'État chinois procède à la territorialisation de plusieurs îles Paracels et Spratley, s'impose par le fait accompli face à des États

riverains sans capacités importantes, conteste la présence des marines étrangères depuis 2013.

- Des stratégies « hybrides » diverses de mise en cause de la suprématie occidentale : opérationnelle (arraisonnement, cyberattaque par exemple), capacitaire (modernisation des capacités de maîtrise de l'espace commun), organique (création de nouvelles structures).

- Des formes diverses de contestation : présence dans les espaces maritimes et compétition pour des objectifs divers (contrôle des ressources énergétiques et halieutiques, course au prestige pour la Russie au pôle Nord en Arctique depuis 2007, développement de la dissuasion militaire (SNLE durant la Guerre froide), imposition par la menace sur la liberté de navigation (déni d'accès et zone d'interdiction : stratégie A2/AD) et blocage des voies de navigation (menace régulière de fermeture de la voie navigable internationale du détroit d'Ormuz par l'Iran depuis 1979).

2. Des usages conflictuels

- Le milieu maritime, épicerie géopolitique. Plusieurs sources de tensions apparaissent : l'application du droit maritime qui est d'essence coutumière et anglo-saxonne, qui s'oppose à une conception de droit romain, l'exploitation des ressources comme celle de la surpêche, les délimitations (80 litiges territoriaux en cours). Dans l'océan Arctique, depuis 2001, la Russie revendique l'extension de sa ZEE à 360 milles nautiques soit une surface de 1,2 million de km² lui permettant d'intégrer le pôle Nord dans son domaine maritime.

- Ces conflits d'usage traduisent des espaces de rivalités asymétriques entre différents acteurs étatiques et non étatiques : la lutte contre les activités illégales (la lutte contre la piraterie au large de la Somalie puis sur un domaine étendu à la haute mer couvrant 3,5 millions de km² entre 2008 et 2012), les flux illicites comme la drogue (90% de la cocaïne sud-américaine transite par voie maritime pour rejoindre l'Afrique et l'Europe dans les années 2010), le trafic d'armes et d'autres trafics comme la contrefaçon, les cyberattaques par des services étatiques et non étatiques.

- Dans l'Espace : les conflits d'usage commencent à devenir plus nombreux depuis les années 2000. Ils portent sur les rivalités pour exploiter les orbites, notamment en orbite basse, dans le *New Space*. La multipolarité des puissances spatiales engendre des défis stratégiques (tests antisatellites chinois en 2007, indien en 2019). Les puissances géo spatiales prévoient de nouvelles mesures en matière de contrôle du trafic spatial, de dissuasion spatiale (contre les interceptions de satellites), de sécurité collective recherchée en faveur de la responsabilité partagée.

3. Des menaces de conflits surtout manifestées dans l'espace maritime

- Différents conflits pouvant entraîner l'usage de la force : l'espace maritime redevient l'épicentre de la manifestation des conflits entre les États. La territorialisation des espaces communs favorise la militarisation et l'arsenalisation

comme la situation le présente dans les pays riverains de l'Arctique ou dans certains détroits internationaux.

- Des menaces d'affrontements qui conduisent rarement à des actes de guerre. Mais les menaces d'affrontements en mer se sont accentuées depuis le début des années 2010. En 2012, la Chine adopte le tracé de « lignes de base » qui sont des limites extérieures de la mer territoriale de Chine ainsi qu'une liste des coordonnées géographiques des îles litigieuses et des îlots affiliés (le cas des îles Senkaku/Diaoyu devenues plus conflictuelles entre le Japon et la Chine depuis 2012).

- Les conflits de souveraineté et de gouvernance concernent d'autres espaces communs : notamment l'espace numérique sur Terre, Mer, Air et Espace. Les cyberattaques localisées mais redoutées par les États ou les entreprises se multiplient depuis les années 2000 sans connaître les serveurs destinataires. La première opération coercitive, employant uniquement une cyberattaque par un État, est conduite par les États-Unis et Israël en 2009. Révélé à l'été 2010, le virus Stuxnet est conçu comme un « missile informatique », porté sur une clef USB, contre le site nucléaire iranien de Natanz. Il s'est répandu dans le réseau mondial touchant plus de 100 000 hébergeurs (60 000 en Iran, 12 000 en Indonésie, 8 000 en Inde et 4 000 aux États-Unis). Plus récemment, en décembre 2020, les États-Unis et Israël sont la cible d'une cyber offensive dont l'origine proviendrait partiellement de l'Iran. L'espace numérique devenu le « 5^e champ de bataille » dépasse le cadre des frontières nationales. Pour cette raison, la militarisation de ce milieu apparaît comme une dynamique récente comme en témoigne la création de l'US Cyber command aux États-Unis en 2010.

Conclusion : Ces espaces communs sont au cœur des stratégies de puissance des États et deviennent des sources accrues de tensions et de conflits depuis 1945. Ils deviendraient les futurs champs de bataille du XXI^e siècle entre puissances tant les enjeux géopolitiques sont étendus et se sont multipliés.

D'autres types de plans sont également envisageables. Le plan description-explication-typologie et le plan chronologique se révèlent difficiles à mettre en œuvre. Il est plutôt préféré des plans thématiques conduisant à un raisonnement géopolitique pertinent. Certains candidats ont ainsi présenté des plans originaux et cohérents :

Exemple 1 :

- I- La volonté de maîtriser les espaces communs depuis 1945 pour l'accès à la puissance par les États
- II- Les tensions entre les États liées à la maîtrise des espaces communs
- III- La nécessité d'une coopération internationale et d'une régulation par les États

Exemple 2 :

- I- Depuis 1945, les États-Unis étaient la puissance hégémonique dans la maîtrise des espaces communs
- II- Aujourd'hui, s'affirment de nouvelles puissances pour l'appropriation de ces espaces communs, non sans tensions

III- La course à la maîtrise des espaces communs révèle des déséquilibres entre puissances

Exemple 3 :

I- Les espaces communs, des espaces convoités au cœur des stratégies de puissance des États

II- Des espaces sources de tensions face à l'émergence de nouveaux acteurs

III- La gestion des espaces communs appelle une gestion collective et la mise en place d'une gouvernance mondiale

Exemple 4 :

I- La territorialisation des espaces communs

II- Rivalités interétatiques et jeux de puissance

III- Les États confrontés à l'émergence d'acteurs privés.

3.3 : Les principaux défauts remarqués dans les copies

Le président de jury invite les candidats à bien lire l'énoncé du sujet et à faire preuve d'esprit d'analyse et de synthèse. Un certain nombre de défauts et de lacunes pouvaient être évités à la fois sur le fond et sur la forme.

3.3.1 : Des difficultés à définir la notion essentielle d'« espaces communs »

Les membres du jury soulignent des défauts de traitement du sujet lié à un manque d'esprit d'analyse et de synthèse, voire à des défauts de connaissances fondamentales.

La notion d'espaces communs est souvent insuffisamment définie par les candidats alors qu'elle détermine toute la problématique du sujet. Certains types d'espaces sont à peine traités, comme l'espace aérien ou l'espace numérique, conduisant à une rédaction partielle du sujet. Pour d'autres candidats, tout espace devient « espaces communs » en intégrant la totalité des espaces maritimes et aériens. Cette absence de distinction conduit, dans certaines copies, à de longs développements sur les littoraux, les ports ou le tourisme. Il est ainsi apparu une difficulté à sélectionner et à hiérarchiser les faits les plus importants.

Certains candidats ont fait preuve de précipitation dans la réflexion de l'exercice en centrant, au contraire, leur développement sur l'espace numérique ou sur l'espace maritime. Ils sont à l'origine de développements longs et maladroits sur la Zone Économique Exclusive française, les GAFAM ou, plus largement, les rivalités entre l'URSS et les États-Unis durant la Guerre froide. Les efforts de synthèse et de réflexion demandent de prendre en compte tous les types d'espaces communs dans toutes les parties de la dissertation.

Certaines évolutions récentes liées aux stratégies d'appropriation ne sont pas maîtrisées comme le *New Space*, la gouvernance du Net et les oppositions liées à la souveraineté numérique entre grandes puissances. Dans d'autres cas, les principaux règlements internationaux sont à peine cités, voire oubliés, par certains candidats comme la Convention de Montego Bay de 1982/1994 ou le traité de l'Espace de 1967. Une majorité de devoirs ne mentionne jamais le rôle de la Russie ni celui des acteurs de la gouvernance mondiale (comme les Nations Unies).

Des difficultés à définir les espaces communs, il résulte des problématiques maladroitement, parfois hors-sujet. La problématique apparaît, dans certaines copies, en reprenant la formulation du sujet à la forme interrogative sans annoncer le sens donné au traitement du sujet.

L'absence de connaissances sur ces espaces fait apparaître des analyses géopolitiques décevantes : certains espaces communs sont à peine développés, certains exemples sont tout juste cités sans être approfondis. Qui plus est, un certain nombre de copies ont orienté l'analyse sur les rapports de forces entre les puissances dans les relations internationales sans jamais vraiment aborder les espaces communs.

Une partie importante des candidats manquent de rigueur dans la datation et la localisation des faits cités. Si le sujet faisait appel à une réflexion globale et transversale liée à des types d'espaces, il n'en demeurerait pas moins l'importance de la datation et de la localisation. Certains candidats ont ainsi mentionné, sans aucune référence temporelle ou territorialisée, l'ICANN, SpaceX, la piraterie au large de la Somalie, la cyberattaque contre l'Estonie. Un trop grand nombre de copies révèle des lacunes dans l'apprentissage des connaissances fondamentales, y compris de culture générale. Par exemple, selon certaines copies, l'homme aurait marché sur la Lune entre 1954 et 1973 (au lieu de mentionner la date du 21 juillet 1969). L'origine de la conquête et de la maîtrise de ces espaces communs est peu connue ou sous-estimée comme celle d'internet (Arpanet en 1969) ou de l'espace extra-atmosphérique (depuis 1957).

3.3.2 : Une démonstration mal comprise qui conduit à un plan maladroit

La démonstration apparaît mal comprise par certains candidats conduisant à un plan maladroit. Certaines problématiques exposées se révèlent à l'écart de la démonstration attendue. Par exemple, l'une d'entre elles pose la question suivante : « *dans un contexte de mondialisation croissante qui intensifie l'intérêt des espaces communs, peut-on s'attendre à une entente internationale autour de la question de la maîtrise de ces espaces ?* ». Une autre expose une problématique confuse : « *Est ce que les États tirent leur puissance des espaces communs ou sont-ce les espaces communs qui deviennent puissants grâce aux États ?* ».

D'autres problématiques ont inversé la logique entre le sujet et l'objet de l'énoncé en traitant la manière dont les espaces communs servent la puissance, et non comment

les puissances utilisent l'espace commun à partir des moyens dont elles disposent pour les maîtriser. Au contraire, il est souhaité de traiter la maîtrise **par les États**.

Certaines copies ont présenté un glissement de la notion d'espaces communs comme enjeux de rivalités entre les puissances depuis 1945 à celle d'espaces stratégiques dans leur globalité et sans tenir compte de la notion de « chose commune ». Ce type de démonstration conduit à un déplacement de la réflexion vers un autre sujet et, en conséquence, à un hors sujet. Il pouvait rapidement se transformer en juxtaposition de lieux « stratégiques » qui n'étaient plus posés comme communs mais seulement comme « disputés ». Certains étudiants ont ainsi développé des aspects en-dehors du sujet comme « *l'Ouest de la Chine comme espace commun (« le château d'eau »)* », « *les smart cities* » ou le blocage du canal de Suez par le navire « Ever-given » entre le 23 et 29 mars 2021. Quelques rares candidats ont pu conclure que les espaces communs n'apparaissent plus comme des espaces stratégiques après la Guerre froide. A l'inverse, les espaces communs non maîtrisés par les États, comme les fonds océaniques ou le darknet, sont exceptionnellement évoqués.

En considérant que les espaces stratégiques sont tous des espaces communs, la réflexion ne pouvait conduire qu'à un traitement partiel du sujet. Dans certains devoirs, aucune distinction n'apparaît entre les espaces nationaux et les espaces communs. Par exemple, pour les espaces maritimes, les eaux territoriales et la haute mer se situent au même niveau. Il en est de même pour l'espace aérien couvert par le droit national et celui qui ne l'est plus. Il en résulte, dès lors, un traitement des rivalités entre puissances dans les relations internationales depuis 1945 avec de vagues références aux espaces communs. Lorsque le sujet était traité uniquement sous l'angle de la puissance étatique en mentionnant de manière allusive les espaces communs, la démonstration suivie pouvait difficilement s'approcher de la réflexion attendue.

Un nombre important de devoirs révèle encore une maîtrise partielle de la méthodologie. Certains devoirs comprennent à peine cinq ou six pages alors que le sujet appelait potentiellement à une argumentation étendue. Dans certains cas, l'introduction est apparue trop longue (plus d'une page recto-verso) avant de poser la problématique, suivie d'un développement superficiel et sans démonstration. D'autres achèvent le développement par une conclusion qui ne répond à aucune problématique.

Il est recommandé également de préserver la cohérence de la démonstration. L'un des types de plan, souvent suivi, consiste à aborder 1) l'état des puissances, 2) la puissance américaine, 3) le retour du multilatéralisme (ou montée des États émergents). Cette structure de plan s'éloigne maladroitement du cœur de la démonstration attendue en écartant directement la notion d'espaces communs. D'autres types de plan, trop descriptifs et sans démonstration d'ensemble, traduisent l'absence d'esprit de synthèse ou un défaut de connaissances (les zones économiques exclusives comme un espace commun systématique par exemple). L'un d'entre eux consiste à aborder 1) la maîtrise des espaces communs, 2) la croissance de la crise économique, 3) les Pays émergents.

Un autre plan plus chronologique, complexe à mettre en œuvre, traite 1) de la période de la Guerre froide, 2) de la période après 1990, 3) de la période actuelle. Un autre plan plus thématique se concentre sur 1) les espaces maritimes, 2) l'espace extra-atmosphérique, 3) l'espace numérique. Ce dernier type de plan conduit presque inévitablement à un déséquilibre des parties (au profit de la première) et à une rédaction lacunaire.

Enfin, l'absence de connaissances sur le sujet ne permet pas de construire une démonstration pertinente et sérieuse. Certains candidats ont eu tendance à paraphraser les documents proposés qui sont une aide au raisonnement et non l'objet même de la dissertation. D'autres font preuve d'un grand nombre de citations et de références, parfois en anglais, qui apportent peu au traitement du sujet et révèlent les faiblesses d'une réflexion personnelle. Il est à noter que Sir Walter Raleigh ou Joseph Nye ont été souvent mis à contribution pour les accroches d'introduction.

3.3.3 : Des défauts de forme révélant un manque de rigueur dans l'expression écrite

Les membres du jury ont relevé des défauts de forme dans les copies en trop grand nombre. Il est vivement recommandé de se relire en fin d'épreuve et de corriger des erreurs qui pourraient être facilement évitées.

Certaines copies ont ainsi présenté des fautes d'orthographe et des lacunes syntaxiques (phrases sans verbe, ponctuation hasardeuse) dommageables à la qualité d'ensemble. Les membres du jury ont relevé des fautes dans l'expression écrite qui pouvaient être largement évitées par une relecture attentive de la copie : sur les noms propres (« Applle », « Kroutchev », « Silicon Valley ») ; sur les noms communs (« pilliers », « trafic », « drone », les « états » (sans majuscule), « spaciale », « défence », etc.).

Des banalités révélant une faiblesse des connaissances sur le sujet auraient dû être évitées, telles « *l'État est propriétaire de 200 km autour de ses cotes* », « *l'Espace extraatmosphérique qui débute à 30 kilomètres d'altitude* ». D'autres devoirs exposent des anachronismes qui pénalisent la qualité d'ensemble du devoir. Par exemple, le tir antisatellite indien a eu lieu en 2016 (au lieu de 2019) ; Louis (au lieu de Neil) Armstrong a posé le pied sur la Lune en 1958 (au lieu de 1969) ; le premier homme dans l'Espace en 1957 ; l'adoption du traité de l'Espace en 1996 ; la Convention Montego Bay adoptée en 1992. D'autres imprécisions sont aussi à relever comme les « avions Raffale » (Rafale), « l'installation de missiles Pershing à Cuba face aux Soviétiques », « 1000 bases américaines dans le monde » (au lieu de 800 installations militaires), les « sept flottes américaines » (six actuellement), « l'envoi de la sonde Galiléo en 2015 » (constellation de 30 satellites de navigation pour 2023).

Des maladresses d'expression dévalorisent le fond de la réflexion pourtant pertinente. Les membres du jury ont relevé trop souvent un style maladroit et familier :

« entendons-nous par puissance... » ; « A part les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde, Israël, la Russie ou la Chine, aucun État ne maîtrise l'espace extra-atmosphérique. Et pourtant, ce n'est pas l'envie qui manque » ; « Ces espaces communs sont vastes et ne peuvent pas être à côté d'un État », « (...) il ne faudrait négliger la montée en gamme d'autres acteurs étatiques. Les BATHX chinois ont désormais un impact autant national qu'international », la « maîtrise des routes glaciales » par la Russie » ; « Roosevelt a du temps de la guerre froide lancé la chasse aux sorcières avec Mac Carthy » ; « Les Russes ont envoyé une chienne sur la lune » ; « Depuis 1973, les États-Unis sont dépendants des importations de pétrole jusqu'à aujourd'hui ».

Parallèlement, il est toujours recommandé de soigner la présentation générale de la copie. Trop de devoirs ont une apparence « brouillonne », voire illisible, suscitant une impression peu positive pour le correcteur au premier abord. Trop de copies ne respectent pas les normes de présentation pourtant censées être assimilées. Celles-ci sont de moins en moins organisées autour de paragraphes et présentent un bloc monolithique, des annonces de plan laborieuses en fin d'introduction, des passages de transition trop longs et qui perdent leur fonction d'origine, des sauts à la ligne récurrents qui déstabilisent la lecture de la structure du devoir.

Ces défauts, toujours sanctionnés, peuvent être corrigés par une plus grande rigueur dans l'organisation de la gestion du temps de travail et dans la préparation de la rédaction.

4 - Conseils aux futurs candidats

Le président du jury renouvelle les conseils donnés l'année passée aux futurs candidats. Il est recommandé de s'exercer aux techniques méthodologiques avec régularité. Il convient aussi de maîtriser les connaissances sur l'ensemble des modules et de ne pas faire l'impasse sur certaines questions importantes du programme du concours. Les sujets à dimension géopolitique s'appuient sur une profondeur historique dont les fondements apparaissent traités au cours des deux années de la classe préparatoire.

La qualité de travail du candidat est évaluée à sa capacité à conduire une réflexion sur un sujet donné. Le traitement d'un sujet révèle la maîtrise d'un raisonnement en histoire, géographie et géopolitique, la capacité critique qui apparaît dans l'organisation du plan, la précision de l'argumentation (comme la datation et la localisation des faits cités), la qualité de l'esprit de synthèse qui permet de retenir les connaissances indispensables au traitement du sujet (en évitant de réciter des connaissances acquises en cours en dehors du sujet). Il est recommandé de renforcer les connaissances académiques par des lectures extérieures comme la presse ou certains essais.

Un soin tout particulier doit être apporté à l'organisation de **l'introduction**. La première partie de l'introduction sert à formuler l'intitulé du sujet et à amener l'attention du lecteur à la problématique de votre devoir. Elle doit démontrer que vous avez compris le sens du sujet. Elle se compose de plusieurs ensembles qui s'enchaînent graduellement : une présentation très brève du contexte du sujet en délimitant son cadre spatial et temporel ; la définition des termes essentiels du sujet qui s'effectue avec nuance et réflexion car de votre capacité à définir justement les termes clés dépend la pertinence de votre problématique ; le sens général du sujet de sorte que l'annonce de votre problématique soit préparée par cette première partie de l'introduction. Cette première partie est suivie de la problématique. Celle-ci se présente par une **seule interrogation** qui constitue le point de départ de votre réflexion. Tout votre plan doit ensuite tendre à y répondre. C'est pourquoi une introduction sans problématique pertinente conduit généralement du moins à un hors-sujet sinon à un devoir où les connaissances sont platement récitées. Votre plan doit donc être démonstratif et construit autour d'un problème. Il doit être dynamique et aller vers une idée claire : dissertar, c'est démontrer. Toute introduction s'achève par l'annonce du plan. Cette dernière partie de l'introduction constitue la colonne vertébrale de votre devoir. Elle doit démontrer que votre argumentation répond rigoureusement à la problématique.

Toute dissertation est une démonstration qui demande de maîtriser les fondements méthodologiques pour la construction du développement : les localisations et la datation des faits ; un plan démonstratif utilisant un plan en adéquation avec le sujet ; des exemples diversifiés ; une réflexion portant sur des échelles géographiques différentes et des temporalités insistant sur les césures (selon le sujet). Concernant les références bibliographiques, il est toujours important de les employer à bon escient en évitant de les multiplier. L'intérêt est que la référence bibliographique ou la citation apporte un élément renforçant la démonstration.

Il est recommandé, enfin, de suivre plusieurs principes fondamentaux de l'organisation du devoir. Le premier est celui de **l'équilibre des parties**. Votre dissertation doit représenter un ensemble cohérent et logique. La longueur de votre devoir participe de cet effort visant à présenter un tout harmonieux, agréable à l'esprit. La règle de l'équilibre de vos parties doit être rigoureusement suivie : un plan déséquilibré (longue première partie, dernière partie bâclée) est le symptôme d'un mauvais plan, donc d'une mauvaise démarche. Un plan en trois parties se compose généralement de trois sous-parties dans chacune d'entre elles ; un plan en deux parties (chacune en deux sous-parties).

Le second renvoie à la **gestion de votre temps de travail**. La règle d'équilibre de vos parties dépend étroitement de votre capacité à vous organiser en temps limité. Il est généralement envisagé de prévoir un premier temps de réflexion (plan détaillé au brouillon). Il convient ensuite de rédiger le développement directement sur votre copie. Enfin, vous devez réserver un temps de rédaction de la conclusion et de relecture de votre devoir.

Le troisième porte sur les **passages de transition** qui sont parfois négligés dans les copies. Chaque partie se termine par un paragraphe de transition de quelques lignes dont l'objet est de vous permettre de constituer le devoir, en douceur. Il n'est en rien un résumé de ce qui précède, mais une manière d'enchaîner le raisonnement avec la partie suivante. Afin de rendre cette **rédaction harmonieuse**, il convient « d'aérer » votre devoir pour le rendre plus lisible : sauter une ligne entre chaque partie, aller à la ligne entre chaque sous-partie.

